

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 26 novembre 2024 - Délibération n° 2024/11/06

**Objet : accord de prêts d'honneur personnels, dans le cadre d'une création d'activité, à Mme PARROT Angélique et à M.LEGENTILHOMME Jonathan (Moutier d'Ahun)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, à seize heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 19 novembre 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY - Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

**Étaient excusés :** Pierre-Marie NOURRISEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu le règlement européen de minimis n°2023/2831 du 13 décembre 2023 ;

Vu l'article L.1511-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°2024.1099.CP de la Commission Permanente du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 8 juillet 2024 et du Conseil communautaire n°2024/07/02 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024, approuvant la nouvelle convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII et aux aides aux entreprises signée par Monsieur le Président du Conseil régional et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024/07/04 en date du 17 juillet 2024, visée par le contrôle de légalité le 23 juillet 2024 :

- autorisant l'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse par le versement d'une subvention annuelle et approuvant la convention de partenariat pluriannuelle ;
- donnant délégation au Bureau communautaire pour prendre toute décision d'accord ou de refus d'abondement du fonds de prêts d'honneur d'Initiative Creuse sur les dossiers présentés par Initiative Creuse ;

Vu la convention de partenariat 2024-2028 signée par Messieurs les Co-Présidents d'Initiative Creuse et Monsieur le Président de la Communauté de communes le 2 octobre 2024 ;

Vu la demande de prêts d'honneur personnels déposée par Mme PARROT Angélique et par M. LEGENTILHOMME Jonathan (futurs associés d'une SARL en création), auprès d'Initiative Creuse et transmise par Initiative Creuse à la Communauté de communes le 28/10/2024, en vue de la création d'une activité de bar-restauration au Moutier d'Ahun, et enregistrée sous la référence 2024 – PH – 01 ;

Vu le dossier présenté par Initiative Creuse ainsi que l'instruction réalisée et les avis techniques rendus par les services d'Initiative Creuse et par le service « développement économique » de la Communauté de communes ;

Vu le besoin de financement d'un montant total de 55 000,00 € HT pour la création de l'activité ;

Vu la décision favorable, avec recommandations, du comité d'agrément d'Initiative Creuse, réuni le 12 novembre 2024, pour l'octroi de deux prêts d'honneur sur le fonds Initiative Creuse :

- 2 500 € à Mme PARROT Angélique.
- 2 500 € à M. LEGENTILHOMME.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Donne son accord pour abonder le fonds de prêts d'honneur Initiative Creuse d'une somme totale de 5 000 €, dont 2 500 € à octroyer à Mme PARROT Angélique et 2 500 € à octroyer à M. LEGENTILHOMME Jonathan.
- Autorise en conséquence Initiative Creuse à décaisser les sommes correspondantes du fonds spécifique « Creuse Sud-Ouest » versé à Initiative Creuse, ces aides relevant du régime cadre européen de minimis n°2023/2831 du 13/12/2023 et étant imputées au budget de fonctionnement de l'EPCI.
- Autorise Monsieur le Président à notifier cette décision à Initiative Creuse et à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

